

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 28 Juin 2016

Présents : Mr FEVRIER, Maire. Mme FIALON, adjointe au Maire. Mme ANSELME, responsable des TAP. Mme MALGOUZOU, Directrice de l'école. Mme DEMAS, Mme DUTRIEUX, Mme FEYT, Mme MOKADEM, Mme MONTIL, Mr MOURADOFF, Mme NOYGUES, Mme PARAMELLE, Mr PEAN, Mme PIGOT, Mme SOLIER, Mme VENZAC enseignants. Mme BONNISSEAU Cécilia, Mme HUBERT Céline, Mme TEULADE Christelle, Mme TEULADE Fabienne, Mr VERMERIE Marc, Mme VOLPILHAC Céline, représentants des parents d'élèves.

Excusés : Mme VIVENOT, Inspectrice de l'Education Nationale, Mme RAGEY, enseignante. Mme YBORRA, Déléguée Départementale de l'Education Nationale. Mr DELMAS, Délégué Départemental de l'Education Nationale suppléant. Mme BAILLEUL Carine, Mr BASSET Philippe, Mme CZUBATI Sabine, Mme MAYET Estelle, représentants des parents d'élèves.

Deux secrétaires de séance sont désignées : Mme BONNISSEAU et Mme NOYGUES.

Madame MALGOUZOU présente Mr MOURADOFF et Mme PIGOT qui respectivement succéderont à Mme DUTRIEUX (départ en retraite) et à Mme RAGEY (mutation à Saint Constant).

Maryline VENZAC complètera le poste, comme cette année, de Mme PARAMELLE (à mi-temps). Elle assurera aussi la décharge de direction, suite au départ de Mme MOKADEM.

I. Bilan de l'année scolaire

A. Effectifs

L'effectif total de l'école est de 163 élèves actuellement.

Pour l'année scolaire 2016-2017, il est prévu 159 élèves à la rentrée et les effectifs sont susceptibles d'atteindre 163 élèves en fin d'année.

Pour information : naissances 2013 : 16
 naissances 2014 : 13
 naissances 2015 : 24

19 C.M.2 quittent l'école pour 15 inscriptions en P.S. (en plus des 5 déjà rentrés) et 2 inscriptions en TPS pour une rentrée en septembre et une en janvier.

B. Intervenants

Sont intervenus auprès des élèves au cours de l'année scolaire :

Didier HUGUET (Education Nationale) en occitan, au rythme d'une intervention toutes les 3 semaines, de la Moyenne Section au C.M.2.

Denis WAGENMANN (Communauté de Communes) en musique, une fois par semaine pour les élèves de la GS au CM2 et une fois tous les quinze jours pour les classes de TPS/PS et PS/MS, au 1^{er} trimestre.

Michel VERT, conseiller pédagogique en arts visuels et Thierry CORDIER, conseiller pédagogique en musique, dans le cadre d'un projet sur « l'écoute » pour toutes les classes de l'école.

La gendarmerie est intervenue par rapport à l'APER, soit l'Attestation de Première Education à la Route avec les CM2. Elle est intervenue pour le permis piéton pour les CE2.

Intervention bénévole de Mr BOUTET en GS, CE1 et CM2 en ce qui concerne le dispositif « Apprendre à Porter Secours » (APS). Nous le remercions.

Toutes les classes de l'école se sont rendues à la Médiathèque de Saint-Mamet, régulièrement tout au long de l'année et ont participé au projet des Incorruptibles. De même, les classes de la Grande Section au CM2 ont assisté à un spectacle, le 13 octobre 2015, en partenariat avec la médiathèque intitulé « *L'île Turbin* ».

C. Sorties et activités scolaires

a) Activités cantonales :

- 2 spectacles proposés par la Communauté de communes Entre Cère et Rance. Spectacles : "*Marche ou rêve*" par la Compagnie Lunatic pour les élèves de maternelle, "*Dans ma tête*" par la Compagnie Entre eux deux rives pour les cycles 2 et 3.
- Regroupements cantonaux (cross, tennis, gymnastique, athlétisme, randonnée APER, orientation, ultimate).

b) Sorties piscine :

- C.P. et C.E.1 : 6 séances à Aurillac durant les mois de janvier et février.
- G.S./C.P. et C.M.2 : 6 séances à Aurillac durant les mois de janvier et février.

Sorties à la piscine de Saint Mamet La Salvétat pour le cycle 3 (CE2/CM1/CM2) sur 5 séances (lundi et jeudi après-midi).

c) T.P.S./P.S. et P.S./M.S. :

- Projet sur les contes traditionnels avec *Le Petit bonhomme de pain d'épice* et *Les Trois Petits Cochons*.
- Sortie à la médiathèque tous les 15 jours.
- Participation pour les PS/MS au projet intitulé « défis scientifiques » sur les ombres et lumière, l'eau et la graine.
- Projet en arts visuels, en collaboration avec le conseiller pédagogique en Arts Visuels, à partir du livre *l'Art en bazar* de Ursus Wehrli.
- Jeux d'écoute, en collaboration avec le conseiller pédagogique musique.
- Projet « poney » avec 3 sorties pour chacune des classes au Poney Club d'Aurillac.

d) G.S./C.P. et C.P. :

- Projet pendant toute l'année sur les contes : contes traditionnels (G.S. et C.P.) et contes étiologiques (C.P.)
- Participation pour les G.S. au projet intitulé « défis scientifiques » sur les ombres et lumière, l'eau et le sablier.
- Intervention du conseiller pédagogique en musique sur un projet d'écoute musicale
- Sortie au musée d'Art et d'Archéologie (exposition sur la photographie) le 27 novembre.
- Intervention du conseiller pédagogique en arts visuels, Michel Vert, pour la réalisation d'un bestiaire et un travail sur la photographie.
- Sortie à la médiathèque tous les 15 jours
- Semaine lecture du 30 mai au 3 juin
- Sortie accrobranche à Rénac le 27 juin.
- Randonnée avec les CE1 le 5 juillet

e) C.E.1 :

- Sortie au musée d'Art et d'Archéologie d'Aurillac en liaison avec le projet d'Arts Visuels sur la photographie, le 12 novembre
- Sortie Bord de Cère le 2 mai
- Sortie randonnée à Saint Mamet le 24 juin
- Randonnée le 5 juillet avec les élèves de cycle 2 (GS et CP).
- Projet sur le journal avec la parution de deux numéros.

→Projet tout au long de l'année scolaire, en collaboration avec l'OCCE, sur la production d'écrit de contes des origines.

→ Sortie, avec les CM1, au château de Castelnau, Bretenoux et le village d'Autoire (vallée et cascade).

f) C.E.2, C.M.1, C.M.2 :

→ Participation à l'opération « Ecole et Cinéma » : 3 séances au cinéma d'Aurillac sur les trois premières périodes de l'année scolaire.

→ Sorties USEP Athlétisme pour le cycle 3 le 25 mai

→ C.E.2 et C.M.2 : sortie au musée Fenaille, à Rodez, le 27 mai

→ C.E.2 : Spectacle de théâtre intitulé « *Le garçon et la lune* ». Pièce présentée aux élèves des classes de MS jusqu'au CM2 et aux parents de la classe concernée le mardi 24 mai.

→ C.M.1 : Présentation d'un spectacle de théâtre, en lien avec les contes de Grimm, à toutes les classes de l'école (sauf Petites Sections) le 10 juin l'après-midi et aux parents de la classe concernée le même jour en soirée.

→ C.M.1 : Sortie avec nuitée de 2 jours au camping de Saint Mamet, les 20 et 21 juin, avec comme activités prévues : concours de pétanque, jeux de plein air, piscine et randonnée.

→ C.M.2 : écriture d'un conte collectif (les élèves ont écrit le texte et réalisé les illustrations). Une séance de lecture aux élèves de cycle 3 est prévue le lundi 4 juillet.

Madame MALGOUZOU tient à remercier tous les parents qui accompagnent les sorties ainsi que l'APE pour le financement de toutes ces sorties.

II. Bilan des Activités Pédagogiques Complémentaires

Les APC ont eu lieu après le temps scolaire le lundi ou le mardi de 16h00 à 17h00. Environ une soixantaine d'élèves a bénéficié de cette aide au cours de l'année.

Cette aide concerne les élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages et/ou d'un accompagnement du travail personnel des élèves.

III. Intervention du RASED

Mme Demas (maîtresse E), Mme Blanchet (maîtresse G), et Mme Galvaing (psychologue scolaire) sont intervenues cette année encore activement dans l'école pour aider les élèves en difficultés. L'équipe enseignante apprécie cette précieuse aide extérieure au bénéfice des élèves.

IV. Organisation pédagogique pour l'année 2016-2017

La rentrée 2016 aura lieu pour les enseignants le mercredi 31 août et pour les enfants le jeudi 1^{er} septembre.

A ce jour :

Classe	T.P.S	P.S.	M.S.	G.S.	C.P.
Effectif	2	20	21	15	10
	22 + 1 arrivée prévue en PS		21	15 dont 1 PPS + 1 arrivée prévue	10 + 1 arrivée prévue
Enseignant(e)	Corinne MONTIL	Sandrine MALGOUZOU + Maryline VENZAC	Sylvie PARAMELLE + Maryline VENZAC	Isabelle NOYGUES	

Classe	C.E.1	C.E.2	C.M.1	C.M.2
Effectif	24	17	25	27
	24 dont 1 PPS	17 + 1 arrivée prévue	25 dont 1 PPS	27
Enseignant(e)	Arnaud PEAN	Isabelle PIGOT	Nadège FEYT	Alexis MOURADOFF

Pour information :

- le décloisonnement en maternelle, les après-midis, est reconduit pour l'année prochaine.
- un décloisonnement entre les classes de CP et CE1 sera mis en place.
- rentrée des TPS : en septembre, janvier et avril.
- la prévision des listes des élèves par classe sera affichée le mardi 5 juillet au panneau extérieur
- rappel : la classe se terminera le mardi 5 juillet au soir. Conformément aux textes officiels, l'école est obligatoire jusqu'à cette date. Les élèves qui partiront avant cette date récupéreront leurs travaux et leur matériel scolaire à la rentrée de septembre 2016. Néanmoins les documents pourront être remis à la fin des classes à une personne désignée par écrit par les parents des enfants concernés.
- les listes de matériel seront diffusées ce même jour aux élèves et déposées en mairie pour les élèves qui seraient absents avant la fin des classes et pour les éventuelles nouvelles inscriptions.

V. Projet d'école et nouveaux programmes

Le projet d'école actuel (2015 à 2018) se poursuit donc l'année prochaine.

Les nouveaux programmes pour la maternelle ont été mis en place cette année.

Pour les classes élémentaires, il sera mis en place à la rentrée 2016.

Les cycles seront modifiés :

- Cycle 1 : maternelle.
- Cycle 2 : CP-CE1 et CE2.
- Cycle 3 : CM1-CM2 et 6^{ème}.
- Cycle 4 : 5^{ème}- 4^{ème} et 3^{ème}.

VI. Fiches de renseignements

A la rentrée de septembre 2016, les fiches de renseignements seront pré-remplies. Il suffira de compléter en rouge les éléments manquants et mentionner en rouge également les modifications.

VII. Reportage TF1

Pour information, le mardi 5 juillet, la chaîne de télévision TF1 viendra faire un reportage sur la dernière journée de classe de Mme Dutrieux avant son départ en retraite. Ce reportage sera diffusé au journal de 13 heures le mercredi 6 juillet. Un pot de départ, souhaité par la chaîne de télévision TFI, sera organisé le mardi 5 juillet à 17h30 avec les parents de la classe, l'équipe enseignante, Monsieur Le Maire, certains membres de l'APE et les représentants de parents d'élèves. Un mot d'information pour le respect du droit à l'image a été distribué aujourd'hui pour la classe de CM1 et sera diffusé jeudi pour les autres classes.

VII. Les Temps d'Activités Péricolaires

Mme Anselme prend la parole et précise que les TAP auront lieu comme cette année, les jeudis et vendredis de 15h30 à 17h00. Le jeudi, des activités sont proposées aux enfants. Le vendredi

les enfants travaillent autour de thèmes (Noël, Carnaval, fête de l'école...). Le même fonctionnement sera poursuivi l'année prochaine. Il y avait cette année 8 groupes et 127 inscrits. 111 enfants en moyenne étaient présents cette année. Il y a eu une augmentation par rapport en 2014-2015 où ils étaient 96. Les enfants sont contents de venir aux TAP. Un COPIL TAP se réunit une fois par période entre la Municipalité, l'école, la DDEN, les parents d'élèves et l'Association Famille Rurale. Seront mis en place l'année prochaine des projets communs avec l'école. Mme Anselme précise aux parents d'élèves de signaler les absences de leurs enfants aux TAP dans les cahiers de liaison (déjà effectué à 90%). Les absences à l'école la journée lui sont cependant transmises directement par les enseignants. Elle demande que les éventuels problèmes lui soient rapportés. Certains élèves de CM2 semblent se démotiver (manque de motivation lié sans doute à leur âge), ce qui génère de leur part une indiscipline.

VIII. Questions diverses

« D'après les textes, il semblerait qu'il soit préférable que la collation matinale à l'école (s'il y en a une) soit prise à l'arrivée à l'école ou à minima 2 heures avant le repas de midi soit 9h30 pour l'école de Saint Mamet. A quelle heure est la récréation du matin ? Si elle est après 9h30, est-ce possible de revoir l'heure de collation de façon à ne pas pénaliser les enfants arrivant tôt à la garderie et donc déjeunant tôt et donc de supprimer le goûter le matin dans la cour ? » : D'après les textes, la collation est déconseillée, c'est pourquoi l'équipe pédagogique réunie en conseil des maîtres a décidé de supprimer la collation du matin. Pour les enfants arrivant très tôt à la garderie, ils auront la possibilité de goûter entre 8h20 et 8h30.

« Quel est le fonctionnement des jeux de cour ? » : Un règlement pour les cours de récréation a été instauré cette année et des malles de jeux pour les cycles 1 et 2 ont été mises à disposition suivant un planning précis pour éviter tout incident. Cf. annexe « Règlement des cours de récréation ». Des jeux supplémentaires et mieux adaptés pour le cycle 3 vont être achetés (cordes à sauter, élastiques, palets pour marelles, plots...). Un projet va être mené en 2016-2017 par le cycle 3 pour découvrir les jeux dits traditionnels et notamment sans ballon.

« Est-il possible de revoir l'organisation de la garderie pour y intégrer une plage horaire d'étude pour les enfants ? Par exemple : 30-45 minutes de jeux et de goûter après la fin de la classe puis 30-45 minutes de devoirs pour tous (dessins ou livres pour les plus petits pour ne pas déranger les grands) puis de nouveau temps de jeux. » : Petit sondage effectué pour évaluer le nombre d'enfants qui pourraient être concernés :

- un bon nombre d'enfants partent à 17h00 pour le ramassage scolaire,
- reste environ une trentaine d'enfants entre 17h00 et 17h30,
- une vingtaine entre 17h30 et 18h00,
- et une dizaine après 18h00.

Les trois quarts des enfants qui restent après 17h00 sont des enfants de maternelle. Si l'étude surveillée est organisée pour des élèves de CE2, CM1 et CM2, elle concernerait une dizaine d'enfants.

Mr Le Maire précise que, jusqu'au 13 novembre 2015, le fonctionnement suivant a été mis en place : 1^{er} temps avec la prise du goûter, 2^{ème} temps sur la base du volontariat avec dessins pour les plus petits et devoirs pour les plus grands. Suite à l'application du plan Vigipirate, cette étude ne se faisait plus à la BCD mais à l'Algéco. Les enfants n'étaient plus motivés (en raison du nombre d'enfants présents et du bruit généré) pour se rendre à cette étude. Le dispositif a été arrêté. Mr Le Maire propose de mettre en place à nouveau, à la rentrée de septembre 2017, cette étude surveillée à la BCD avec un téléphone qui permettrait de prévenir le personnel de l'arrivée des parents au portail vert.

Mme Dutrieux ajoute que les élèves ne pourront pas se concentrer pour apprendre les leçons si le téléphone sonne tout le temps. S'il y a un temps d'étude surveillée, il faut qu'il soit réservé à cette étude (de 17h00 à 17h30), les parents s'engageant alors à ne pas récupérer leur enfant dans ce créneau horaire. Cette étude sera surveillée par un adulte.

« Est-ce que dans la nouvelle école, il y aura une cantine, une vraie (c'est-à-dire avec un cuisinier et non un service de restauration extérieur) ? »

Mr Le Maire précise qu'il s'agira d'une cantine indépendante, autonome, éventuellement ouverte sur l'extérieur avec des produits bio et locaux. Il souhaiterait aussi pouvoir mettre à proximité des animaux (poules, cochons...) pour réduire les coûts et les déchets.

« Revoir le positionnement des intervenants sur le temps de récréation de la pause méridienne par rapport aux élèves (écarts de langage et d'attitudes) ? N'est-ce pas un manque de compétences de ce personnel ? »

Mr Le Maire informe que les personnes de surveillance de la cantine sont titulaires d'un BAFA. Les parents d'élèves font le constat qu'il y a de plus en plus des écarts de langage sur ce temps périscolaire (insultes entre enfants), un problème de sécurité (les enfants se font taper, se font enfermer dans les toilettes, les punitions sont proposées mais non appliquées). Les adultes de surveillance ne se font pas respecter. Le problème d'encadrement est récurrent.

Mme Dutrieux précise que les personnels devraient déjà s'accorder sur les mêmes règles. De plus, certains enfants sont restés cachés seuls dans la petite cour, la sécurité n'est donc pas assurée. Les enseignants sont intervenus pour donner des conseils à ce personnel. Mme Dutrieux constate qu'une des personnes n'a pas un positionnement adéquat auprès des enfants (elle ne sait pas ce qui est permis et ce qui ne l'est pas : problème de copinage avec les enfants, problème de punitions collectives persistant). Cette situation insécurise les enfants. Les adultes encadrant devraient être supervisés par leur hiérarchie. Globalement, il s'agit d'un problème de compétences de ce personnel.

Concernant le taux d'encadrement : 4 adultes pour surveiller 120 élèves.

- les élèves de maternelle se rendent à la cantine accompagnés par 2 adultes

- les élèves de l'élémentaire suivent accompagnés de 2 autres adultes.

Le nombre d'adultes est-il suffisant compte-tenu des conditions d'organisation de la cantine (prise des repas au Collège) ?

Il faudrait élaborer (peut-être avec les enfants !?) un règlement de cantine avec des adultes capables de le faire appliquer.

VII. Informations données par la Municipalité

Questions de Mr Péan à Mr Le Maire concernant la nouvelle école :

Quel sera le mobilier dans les classes ? Le mobilier actuel sera transféré dans la nouvelle école. La nouvelle école devrait être prête pour la rentrée scolaire de septembre 2017.

Mr Péan ajoute que, s'il y avait un changement de mobilier, ce serait bien de prendre référence auprès d'une maman d'élève kinésithérapeute pour acquérir du matériel mieux adapté à la posture des enfants en classe.

L'eau de pluie sera-t-elle récupérée ? Non, le faible coût de l'eau ne justifie pas une dépense en ce sens. La géothermie est cependant utilisée.

Mme MALGOUZOU remercie tous les participants et clôt la séance à 20 h00.

Mme BONNISSEAU

Mme MALGOUZOU

Mmes NOYGUES et DUTRIEUX